QUESTIONS À

Jean-Pierre Sueur

sénateur PS du Loiret

« Il ne s'agit pas de généraliser l'euthanasie »

Comment vous positionnezvous face à la proposition de loi sur « l'assistance médicalisée pour mourir », qui sera débattue ce mardi au Sénat ?

C'est un sujet difficile. J'y réfléchis depuis longtemps. J'en ai parlé avec des associations et avec des médecins. Ma position a évolué au cours des dernières années, suite à des situations difficiles que j'ai connues ou vécues.

Pensez-vous qu'il soit aujourd'hui nécessaire de légiférer ? L'arsenal législatif actuel ne vous paraît-il pas suffisant ?

La loi Leonetti a été un réel progrès, elle avait ses détracteurs à l'époque. Il apparaît aujourd'hui qu'elle ne règle pas toutes les situations. Et puis, il faut avoir l'honnêteté de dire que dans certains cas polémiques, on joue actuellement avec les mots : qu'est-ce que la « sédation palliative », sinon une manière d'entraîner un décès ?

La proposition qui sera étudiée aujourd'hui comporte encore quelques zones d'ombre, ne définissant pas clairement, par exemple, qui opérera le geste final de « l'assistance médicalisée à mourir ». Pensez-vous qu'elle puisse être adoptée en l'état ?

J'ai lu le texte qui a été éla-



boré par la commission des affaires sociales du Sénat... Je considère qu'il comporte des avancées utiles. En revanche, il peut encore certainement être amendé ou précisé : nous n'en sommes qu'au début d'un débat parlementaire qui prendra du temps.

Si cette loi est adoptée, n'y a-t-il pas un risque de dérive quant à son application ?

Je tiens à dire mon désaccord avec certaines campagnes très polémiques qui ont été lancées sur le texte adopté par la commission du Sénat, que i'invite d'ailleurs chacun à lire. La possibilité de mettre fin à la vie est très encadrée, le texte souligne particulièrement le développement des soins palliatifs. J'insiste d'ailleurs beaucoup sur l'accompagnement des personnes en fin de vie. Il ne s'agit donc absolument pas de généraliser l'euthanasie, généralisation que, pour ma part, je n'accepterais pas. Je suis, en revanche, très attaché à ce qu'on puisse éviter un acharnement thérapeutique injustifié et prendre en compte la volonté des êtres humains dans des circonstances très précises de fin de vie.